

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE

VE la liste générale des collections, annexes et microfilms les séries L 1011 à L 1013-9 et L 1014-6.

VE le Plan général de la politique des personnels publics et notamment l'article 1, 2125-1.

VE la délibération n°72 de conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2023 relative à la désignation d'attributaires de Conseil communautaire en 2024/25.

VE la délibération n°13 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 30 septembre 2023 relative à la fixation des tarifs de subvention d'occupation d'espaces, notamment en ce qui concerne l'Université de Limoges et de Recherche en Électronique (XLIM).

VE la délibération n°2 du Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2023 relative à l'attribution de locaux du domaine public à la Université de Limoges.

CONSIDÉRANT que la Métropole centre d'UTXLIM a été mise à la disposition de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juin 2016.

CONSIDÉRANT que l'UNIVERSITÉ DE LIMOGES agit pour le compte du Laboratoire XLIM et expose la volonté de décaler dans les locaux de la Métropole.

D E C I S I O N

De proroger et augmenter l'occupation des locaux à compter du 1^{er} juillet 2025 pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} décembre 2024.

De modifier les tarifs de location des locaux à hauteur de 22 % afin de compenser les engagements engagés dans les travaux de réhabilitation d'urgence de la Métropole par :

- la détermination prioritaire des bénéficiaires
- Les nouveaux locaux
- La rénovation de l'édifice de retour en état de sécurité.

DÉCISION

Décision concernant un avenant n°2 à la convention d'occupation de locaux du domaine public avec l'Université de Limoges agissant pour le compte du Laboratoire XLIM

1 DOCUMENT - Publié le 17 Juillet 2025

 **26953.pdf**
(.pdf, 263,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**